

Je désire obtenir un rendez-vous avec un Conseiller, sans engagement.
 Je désire recevoir, gratuitement, une documentation pour une étude personnalisée.
 J'ai déjà souscrit un contrat et j'en souhaite une évaluation gratuite.

Pour : Moi-même Mon conjoint Autre

Moi-même

Nom
 Prénom
 Né (e) le
 Situation de famille
 Adresse
 Code postal
 Ville
 Téléphone
 E-mail

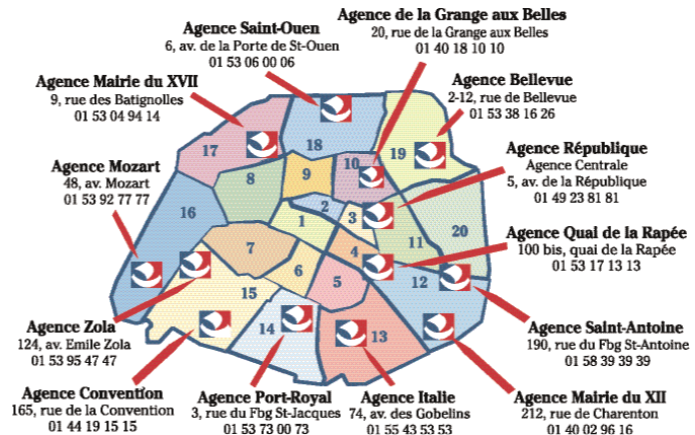
Mon conjoint

Nom
 Prénom
 Né (e) le
 E-mail

Autre

Nom
 Prénom
 Né (e) le
 Situation de famille
 Adresse
 Code postal
 Ville
 Téléphone
 E-mail

- ☞ **La qualité** : premier opérateur de Pompes Funèbres en France à avoir été certifié ISO 9001 version 2000, nous avons la maîtrise de nos organisations de travail. Nous vous garantissons ainsi la qualité de nos prestations et de nos services.
- ☞ **Les tarifs** : nos prix sont votés par le Conseil de Paris. Ils vous garantissent le meilleur rapport qualité/prix, et sont disponibles dans nos agences, en toute transparence.
- ☞ **Un engagement éthique** : l'ensemble du personnel a rédigé et s'est engagé sur une charte d'éthique. Chaque salarié signe cet engagement moral. Tout cela sous le contrôle du Comité Parisien d'Éthique du Funéraire.
- ☞ **Des services en plus** : nous proposons à nos familles un service gratuit de renseignements pour les démarches après décès, le service « Infos Juridiques ».
- ☞ **La proximité** : à Paris, vous pouvez nous trouver dans nos 12 agences de quartier et dans notre agence centrale, 5 avenue de la République, 75011 Paris, ouverte 365 jours sur 365, dimanche et jours fériés ; et nos Conseillers se déplacent à domicile sur rendez-vous.
- ☞ **Des partenaires en région** : l'appartenance des SFVP à l'Union des Professionnels du Pôle Funéraire Public (UPFP) et à l'Union Funéraire de France (UFF) facilite les interventions dans toute la France.



Siège social : **Hôtel de Ville**
 Siège administratif : **2 à 12, rue de Bellevue - 75019 Paris**
 Tél : **01 53 38 16 26** - Fax : **01 53 38 16 49**
www.servicesfuneraires.fr

Le contrat de prévoyance obsèques

S.A.M. n° 2 243 230 4 - N° d'habilitation 05 25 118 - François Michaud (Merit. DG, Délégué général officiel de la Ville de Paris - N° SFPEB 412 800 000 37 - Conception : Expert Graphie 01 47 30 37 70)



N° Vert 0 800 88 00 88



La garantie du **service public**

Vous souhaitez qu'au moment de vos obsèques vos enfants ne soient confrontés ni à des charges financières imprévues, ni à des choix difficiles liés au respect de vos volontés.

Les contrats de prévoyance obsèques

Les Services Funéraires - Ville de Paris ont créé 2 contrats de prévoyance obsèques.

Ces contrats permettent :

- de garantir le respect de vos volontés dans le temps,
- de permettre le financement de vos obsèques le moment venu.

La garantie des volontés

Posez-vous la question de vos volontés, individuelles et singulières. Dans le contrat, vos volontés peuvent être très détaillées, mais vous pouvez aussi laisser à vos proches une part d'autonomie.

L'entretien avec le conseiller Funéraire permettra de :

- **vérifier** si vos volontés sont réalisables (la réglementation est parfois très contraignante),
- **définir** les actions nécessaires à garantir la faisabilité des volontés dans la durée (si une place reste disponible dans une concession familiale, il faut en définir les droits et obtenir maintenant les autorisations ou les renoncations nécessaires),
- **organiser** le dossier technique de façon à ce que toutes les autorisations réglementaires obligatoires soient établies et que tous les documents justificatifs nécessaires soient dans le dossier. Ceci permettra que le jour du décès vos proches soient déchargés au maximum des actes administratifs. Vous leur épargnez bien des soucis.

- **chiffrer** le montant précis des obsèques en fonction de vos volontés et des prestations que vous aurez choisies.

Seul un conseiller funéraire habilité est autorisé à réaliser ces études qui font intervenir le droit funéraire.

La garantie du financement

En 10 ans, le prix des Obsèques a augmenté deux fois plus vite que le coût de la vie. Il ne suffit donc plus de payer aujourd'hui ses obsèques, il faut s'assurer que dans 5, 10, 20 ans les sommes disponibles le jour du décès seront suffisantes pour financer les prestations.

Pour répondre à cette réalité, les Services Funéraires – Ville de Paris se sont adjoints les compétences de deux grandes compagnies d'assurance : la CNP (groupe qui réunit La Poste, Le Trésor Public...) et ALLIANZ (AGF, Arcalis...).

Cette collaboration a permis la naissance de deux contrats de prévoyance obsèques : « Assurance » et « Epargne ».

- **le contrat de prévoyance obsèques EPARGNE**
Les fonds sont placés sur des supports performants et sans risque, qui, en moyenne sur 8 ans, ont produit des intérêts supérieurs à l'augmentation tarifaires de nos prestations.
- **le contrat de prévoyance obsèques ASSURANCE**
La CNP s'engage contractuellement à revaloriser les fonds placés dans la même mesure que l'augmentation tarifaire de nos prestations.

Vous bénéficiez, en plus, sur nos deux contrats, d'un engagement éthique des Services Funéraires - Ville de Paris.

Dans le cas où, après le paiement des obsèques, il resterait des fonds disponibles, ces fonds seront soit utilisés pour les obsèques, soit reversés à vos proches ou à tout autre bénéficiaire, selon vos instructions.

Des garanties en plus

- Les Services Funéraires – Ville de Paris ont créé ces contrats dans le cadre d'une « délégation de service public » confiée par la Ville de Paris. Ces contrats vous garantissent que dans tous les cas de figure, le délégataire de la Ville, quel qu'il soit au moment des obsèques, interviendra dans les conditions de votre contrat.
- Nos deux contrats de prévoyance obsèques sont complétés par une assurance spécifique qui vous garantit la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés dans le cas d'un décès à l'étranger, ou loin de votre domicile.
- Parce que les parisiens qui nous ont fait confiance étaient souvent âgés, parce que l'organisation des obsèques est un sujet que l'on aborde généralement très tard, nous avons prévu que nos contrats ne présentent pas de questionnaire médical et pas de limite d'âge pour les souscrire.
- Les Services Funéraires - Ville de Paris vous garantissent que les fonds seront effectivement utilisés pour les obsèques. Ce n'est pas une simple somme d'argent versée aux bénéficiaires.
- Nos contrats de prévoyance obsèques prévoient que les fonds nous seront versés sur présentation de la facture des prestations réalisées.
- Dans le cadre des ces deux contrats, vous nous désignez comme mandataire responsable du respect de vos volontés.

Les contrats de prévoyance obsèques « Epargne » et « Assurance » sont des exclusivités des Services Funéraires - Ville de Paris.

Pour compléter un contrat financier

Si vous avez souscrit un contrat financier qui ne prévoit que le versement d'une somme d'argent au moment du décès, il est parfaitement possible de le compléter par un devis détaillé de vos volontés. Nos conseillers sauront vous renseigner.

Services Funéraires - Ville de Paris
Contrat de prévoyance obsèques
2/12, rue de Bellevue
75019 Paris

